

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARMANCOURT (60880)
SEANCE DU 27 MAI 2021**

- Date de convocation : 20/05/2021
- Date d'affichage : 20/05/2021

Nombre de Membres :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 13

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Eric BERTRAND, Maire.

Etaient présents : Monsieur BERTRAND Eric, Madame CUGNET Brigitte, Monsieur HEMERYCK Gérard, Monsieur JOZEFIAK Cyril, Monsieur LECLERE Christian, Monsieur LESUEUR Jean-Claude, Madame LETURQUE PLANET Aurélie, Madame LOMBARD Alexandra, Monsieur LORGNET Daniel, Monsieur MORVAN Hervé.

Etaient absents : Monsieur ALLAIRE Serge, Madame BERLEMONT Céline, Madame BLANCHARD Bernadette qui a donné pouvoir à Monsieur BERTRAND Eric, Madame JACQUEMIN Muriel qui a donné pouvoir à M. JOZEFIAK Cyril et Madame SCHMITT Patricia qui a donné pouvoir à Mme LOMBARD Alexandra.

Madame Aurélie LETURQUE PLANET a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal du 14/04/2020 qui a été adressé à tous les conseillers a été adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2021-17 : FOND DE CONCOURS ARC 2021

(Rapporteur : Brigitte CUGNET)

L'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne a décidé de reconduire le fond de concours, destiné à concourir aux projets des communes de l'Agglomération comptant moins de 2 000 habitants, sous condition de présentation de projets d'investissements.

Dans ce cadre, il est rappelé qu'en application de l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Il vous est proposé de solliciter le fond de concours de l'ARC pour ces investissements :

nom projet	coût HT	coût TTC	montant subv autres	ARC	à charge commune (HT)
Véhicule	5 416,67 €	6 500,00 €	- €	2 708,34 €	2 708,34 €
Adoucisseur	354,00 €	424,80 €	- €	177,00 €	177,00 €
Chauffe-eau	337,09 €	404,51 €	- €	168,55 €	168,55 €
Vélo	833,33 €	1 000,00 €	- €	416,67 €	416,67 €
Leds	5 000,00 €	6 000,00 €	- €	2 500,00 €	2 500,00 €
Lits maternelle	120,14 €	144,17 €	- €	60,07 €	60,07 €
Réflecteurs	743,50 €	892,20 €	- €	371,75 €	371,75 €
Achat terrain parking Epinette	5 221,26 €	5 221,26 €	- €	2 610,63 €	2 610,63 €
Enfouissement des réseaux rue de la plaine	202 553,00 €	243 063,60 €	156 000,00 €	6 042,00 €	40 511,00 €
Création local technique	109 798,08 €	131 757,70 €	37 330,00 €	14 945,00 €	57 523,08 €
TOTAL	330 377,07 €	395 408,23 €	193 330,00 €	30 000,00 €	107 047,08 €
		part de subvention		67,60%	32,40%

Le versement sera effectué selon l'échéancier suivant :

- 1/3 de la subvention sur présentation du premier ordre de service de démarrage des travaux
- Le solde sur présentation d'un tableau listant les mandats effectués contresignés par le Trésorier Principal et accompagné d'une copie des factures correspondantes.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Brigitte CUGNET,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter le fond de concours de l'ARC pour un montant de 30 000€ pour les opérations d'investissement 2021 citées ci-dessus dont la dépense subventionnable est de 330 377,07 € HT.

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

DELIBERATION 2021-18 : INTÉGRATION DE 16 PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC

(Rapporteur : Hervé MORVAN)

Dans le cadre du remaniement cadastral, les services cadastraux ont identifié 16 parcelles potentiellement transférables au domaine public. Il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer ces parcelles, dont la liste suit, au domaine public :

Parcelle	Adresse	Surface	Domaine concerné
B700	Les Terres Bègues	56 m ²	Trottoir Basse Côte
B705	Les Terres Bègues	39 m ²	
B706	Les Terres Bègues	121 m ²	
A1227	Le Village	8 m ²	Trottoir Vignes Blanches
A925	Le Village	69 m ²	
A941	Le Village	66 m ²	
A1078	Les Boutelliers	116 m ²	Parking Bouteillers
A1239	Les Boutelliers	6 m ²	
A1240	Les Boutelliers	42 m ²	
A1093	Les Pointes	57 m ²	Trottoir Plaine
A1096	Les Pointes	2 m ²	
A1175	Les Lampes	10 m ²	Passage Kulundzic
A1178	Les Lampes	12 m ²	
A1181	Les Lampes	15 m ²	
C790	En face l'Eglise	111 m ²	Trottoir ruelle du Moulin
ZA158	Les Mottes	13 m ²	Trottoir Plaine
Total		743 m ²	

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Hervé MORVAN,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'intégrer au Domaine Public les parcelles suivantes :

• B700	Les Terres Bègues	56 m ²
• B705	Les Terres Bègues	39 m ²
• B706	Les Terres Bègues	121 m ²
• A1227	Le Village	8 m ²
• A925	Le Village	69 m ²
• A941	Le Village	66 m ²
• A1078	Les Boutelliers	116 m ²
• A1239	Les Boutelliers	6 m ²
• A1240	Les Boutelliers	42 m ²
• A1093	Les Pointes	57 m ²
• A1096	Les Pointes	2 m ²
• A1175	Les Lampes	10 m ²
• A1178	Les Lampes	12 m ²
• A1181	Les Lampes	15 m ²
• C790	En face l'Eglise	111 m ²
• ZA158	Les Mottes	13 m ²

DELIBERATION 2021-19 : ÉLECTION DES PROPRIÉTAIRES DE BIENS FONCIERS NON BÂTIS DANS LE CADRE DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER (CIAF) LIÉE AU PROJET MAGEO

(Rapporteur : Eric BERTRAND)

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 6 avril 2021, Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Oise l'a invité à faire procéder par le Conseil municipal à l'élection des propriétaires appelés à siéger à la commission intercommunale d'aménagement foncier. Cette commission intercommunale regroupe les communes d'ARMANCOURT, HOUDANCOURT, JAUX, LACROIX SAINT OUEN, LONGUEIL SAINTE MARIE, LE MEUX et RIVECOURT.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, conformément à l'article L.121-4, chaque commune est représentée au sein de la commission intercommunale par le Maire ou l'un des conseillers municipaux désignés par lui.

De même, la Chambre d'agriculture a procédé à la désignation de 3 exploitants par communes (2 titulaires et 1 suppléant).

ÉLECTION DES PROPRIÉTAIRES DE BIENS FONCIERS NON BÂTIS

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 29 avril 2021, soit plus de quinze jours avant l'élection.

Se sont portés candidats :

- M. FRANCOIS Joël
- M. DEVALLOIS Jean
- M. DORE Marcel

Ces candidats sont de nationalité française ou assimilés, d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité.

Les candidats déjà désignés par la Chambre d'agriculture en qualité d'exploitants propriétaires, désignés par la Présidente du Conseil départemental en qualité de personnes qualifiées en matière de faune, de flore de protection de la nature et des paysages, désigné par M. le Maire en qualité de conseiller municipal ainsi que lui-même, ne peuvent être élus en qualité de propriétaires de biens fonciers non bâtis.

Aussi la liste des candidats est ainsi arrêtée :

- M. FRANCOIS Joël

- M. DEVALLOIS
- M. DORE Marcel

1) Il est procédé dans un premier temps à l'élection des deux titulaires à bulletins secrets dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Ont obtenu au premier tour :

Le nombre de votants est de 13 ; le nombre de suffrages exprimés est de 13 voix, la majorité requise est donc de 8 voix.

- M. FRANCOIS Joël 13 voix
- M. DEVALLOIS Jean 9 voix
- M. DORE Marcel 4 voix

Ayant atteint la majorité requise, Messieurs FRANCOIS Joël et DEVALLOIS Jean sont élus membres titulaires.

2) Dans un second temps, il est procédé à l'élection du suppléant à bulletins secrets dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Ont obtenu au premier tour :

Le nombre de votants est de 13; le nombre de suffrages exprimés est de 13 voix, la majorité requise est donc de 8 voix.

- M. DORE Marcel 9 voix

Ayant atteint la majorité requise, Monsieur DORE Marcel est élu premier suppléant.

Sont ainsi élus par le Conseil Municipal :

M. FRANCOIS Joël est élu membre titulaire ; (232 rue des Vignes Blanches)

M. DEVALLOIS Jean est élu membre titulaire ; (160 rue des Matinnoix)

M. DORE Marcel est élu suppléant. (586 rue de la Basse Côte)

DELIBERATION 2021-20 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA CIAF

(Rapporteur : Eric BERTRAND)

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 6 avril 2021, Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Oise l'a invité à faire procéder par le Conseil municipal à l'élection des propriétaires appelés à siéger à la commission intercommunale d'aménagement foncier. Cette commission intercommunale regroupe les communes d'ARMANCOURT, HOUDANCOURT, JAUX, LACROIX SAINT OUEN, LONGUEIL SAINTE MARIE, LE MEUX et RIVECOURT.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, conformément à l'article L.121-4, chaque commune est représentée au sein de la commission intercommunale par le Maire ou l'un des conseillers municipaux désignés par lui. Aussi, il a désigné M. Jean-Claude LESUEUR – 20 chemin des Bouteillers 60880 ARMANCOURT pour assurer cette fonction.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Eric BERTRAND,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND note de la désignation de M. Jean-Claude LESUEUR comme représentant de la commune au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier en cas d'absence de M. le Maire.

DELIBERATION 2021-21 : FERMETURE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE

(Rapporteur : Brigitte CUGNET)

Il convient de modifier le tableau des effectifs en fermant le poste vacant d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

FONCTION	GRADE	STATUT	TEMPS D'EMPLOI	POSTE OCCUPE PAR
Surveillante cantine/garderie	Adjoint technique	CDI	26,34h annualisées	Estelle WALRAF
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Fonctionnaire	35h	
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Fonctionnaire	35h	Adéline COQUERELLE
Assistante administrative / surveillante cantine	Adjoint administratif	Contrat PEC	24h	Assata DIANKA
Agent service technique	Adjoint technique	Fonctionnaire	35h	Philippe DEVERT
Agent service technique	Adjoint technique	Contrat PEC	35h	Vincent HETRUS
ATSEM	ATSEM 2 ^{ème} classe	CDD 12 mois	20,69h annualisées	Cécilia HENRIQUES

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Brigitte CUGNET,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fermer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps complet vacant et de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter de ce jour.

FONCTION	GRADE	STATUT	TEMPS D'EMPLOI	POSTE OCCUPE PAR
Surveillante cantine/garderie	Adjoint technique	CDI	26,34h annualisées	Estelle WALRAF
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Fonctionnaire	35h	Adéline COQUERELLE
Assistante administrative / surveillante cantine	Adjoint administratif	Contrat PEC	24h	Assata DIANKA
Agent service technique	Adjoint technique	Fonctionnaire	35h	Philippe DEVERT
Agent service technique	Adjoint technique	Contrat PEC	35h	Vincent HETRUS
ATSEM	ATSEM 2 ^{ème} classe	CDD 12 mois	20,69h annualisées	Cécilia HENRIQUES

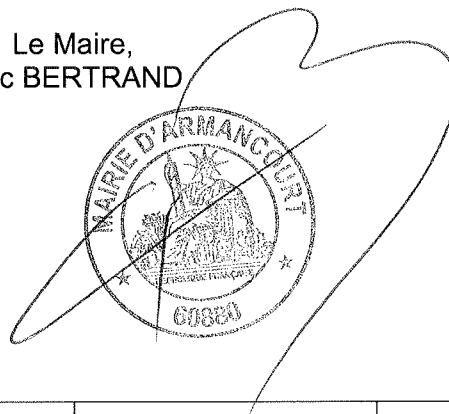
DECIDE d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Séance du conseil municipal du 27 MAI 2021

DELIBERATIONS

- DELIBERATION 2021-17 : FOND DE CONCOURS ARC 2021
- DELIBERATION 2021-18 : INTÉGRATION DE 16 PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC
- DELIBERATION 2021-19 : ÉLECTION DES PROPRIÉTAIRES DE BIENS FONCIERS NON BÂTIS DANS LE CADRE DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER (CIAF) LIÉE AU PROJET MAGEO
- DELIBERATION 2021-20 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA CIAF
- DELIBERATION 2021-21 : FERMETURE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE

Le Maire,
Eric BERTRAND



ALLAIRE Serge	Absent	LECLERE Christian	
BERLEMONT Céline	Excusée	LESUEUR Jean-Claude	
BLANCHARD Bernadette	Pouvoir à M. BERTRAND	LETURQUE PLANET Aurélie	
CUGNET-WATTELET Brigitte		LOMBARD Alexandra	
HEMERYCK Gérard		LORGNET Daniel	
JACQUEMIN Muriel	Pouvoir à M. JOZEFIAK	MORVAN Hervé	
JOZEFIAK Cyril		SCHMITT Patricia	Pouvoir à Mme LOMBARD